

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19/05/2023

### **France 2030 : La ministre de la Culture annonce les 68 projets lauréats de la Grande Fabrique de l'image**

La ministre de la Culture Rima Abdul Malak et le secrétaire général pour l'investissement, en charge de France 2030, Bruno Bonnell, ont présenté à l'occasion du Festival de Cannes, les lauréats de l'appel à projets « La grande fabrique de l'image » de France 2030.

Cette initiative inédite, dotée de 350 millions d'euros de France 2030, mise en œuvre par le Secrétariat général pour l'investissement et opérée pour le compte de l'Etat, par la Caisse des dépôts et le Centre national du cinéma, se fixe pour ambition de faire de la France un leader des tournages, de la production de films, séries et jeux vidéo, de la post production (effets spéciaux notamment) et de la formation aux métiers du cinéma et de l'audiovisuel.

Il ne s'agit pas seulement d'un enjeu économique et industriel mais de défendre le modèle d'indépendance, de diversité, de liberté de création et de souveraineté culturelle de la France.

#### **Contexte et objectifs**

Après deux années marquées par la pandémie, l'année 2022 est venue confirmer la dynamique française : le secteur a investi 2,4 milliards d'euros dans la production (cinéma et audiovisuel), auxquels s'ajoutent près de 600 millions d'euros de dépenses pour les tournages internationaux (+ 48 % par rapport à 2021).

Toutes les projections le confirment : la croissance du secteur va se poursuivre voire s'accroître, le volume des productions culturelles pourrait doubler d'ici 2030. Les perspectives sont sans précédent pour tous les acteurs de la création et de la production. Cette dynamique est amplifiée par l'évolution de notre cadre réglementaire qui a intégré les plateformes (Netflix, Amazon, Disney+...) au financement de la création française et européenne à hauteur de 20% minimum du chiffre d'affaires qu'elles réalisent en France, ouvrant de nouvelles opportunités pour la filière.

Or, la France reste sous-dotée en infrastructures de tournages. Elle doit moderniser et amplifier son appareil de production, répondre aux besoins de recrutement de nouveaux talents et anticiper les mutations de l'avenir.

#### **Processus de sélection**

Deux comités de sélection présidés par le cinéaste Cédric Jimenez et la créatrice de jeu vidéo Muriel Tramis, composés d'experts indépendants aux profils complémentaires, ont examiné 175 dossiers de

candidature, dont l'éligibilité et la faisabilité avaient été préalablement évaluées par le CNC et la Caisse des Dépôts et Consignations. Les comités d'experts ont sélectionné les dossiers répondant le mieux aux critères du cahier des charges et à l'ambition de France 2030.

### **Chiffres clés**

**Budget de 350 millions d'euros**

**175 dossiers de candidature**

**68 projets retenus dans 12 régions :**

- 11 studios de tournage
- 12 studios d'animation
- 6 studios de jeu vidéo
- 5 studios d'effets spéciaux et post-production
- 34 organismes de formation

### **Impact à horizon 2030**

Les projets sélectionnés pour la Grande Fabrique de l'image permettront :

- **un saut industriel qui double la surface de plateaux de tournage pour atteindre 153 000m<sup>2</sup> et quasi-quadruple la surface de backlots (décors extérieurs permanents) pour atteindre 187 000 m<sup>2</sup>, ce qui placera la France en tête de l'Europe continentale (si la totalité des projets vont à leur terme) et projettera la filière vers les technologies d'avenir ;**
- **une accélération et une ouverture sans précédent sur la formation** dans les métiers du cinéma et de l'audiovisuel ;
- **une réduction de l'empreinte carbone** de la filière et le développement d'activités écoresponsables ;
- **une consolidation territoriale** autour de pôles d'excellence réunissant le meilleur des studios et le meilleur de la formation, situés dans **12 régions différentes dont 3 territoires d'outre-mer** (La Réunion, Martinique, Guadeloupe). **Les deux tiers des projets retenus sont implantés en dehors de l'Île-de-France ;**
- **un développement des créations d'emplois, des retombées économiques et de l'attractivité touristique des territoires.**

Pour Rima Abdul Malak, « *c'est la relève du cinéma, de la création audiovisuelle et numérique que nous sommes en train de créer ! Cette relève va se déployer dans douze régions, autour de pôles d'excellence pour les tournages, la production numérique et la formation, qui seront vecteurs d'attractivité, d'emploi et de dynamisme, tout en étant vertueux sur le plan écologique. Notre ambition est d'élargir et de diversifier le vivier de talents, aussi bien créatifs que techniques, de développer les compétences de la filière et d'offrir à la jeunesse l'opportunité de porter de nouveaux récits pour nourrir nos imaginaires.* »

### **Lauréats**

**En matière de studios de tournage, les 11 projets labellisés** auront pour effet de démultiplier les retombées économiques pour les territoires. Les retombées directes ou indirectes (emplois, hôtellerie,

restauration, commerces, tourisme...) sont estimées à 7,60 euros pour chaque euro investi dans un tournage.

### **Le plan d'investissement France 2030 :**

- ✓ **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.
- ✓ **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs leaders de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe *Do No Significant Harm*).
- ✓ **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'Etat.
- ✓ **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte du Premier ministre.

Plus d'informations sur : <https://www.gouvernement.fr/france-2030> | @SGPI\_avenir

### **Contact presse Ministère de la Culture**

Délégation à l'information et à la communication  
Tél : 01 40 15 83 31  
Mél : [service-presse@culture.gouv.fr](mailto:service-presse@culture.gouv.fr)  
[www.culture.gouv.fr](http://www.culture.gouv.fr)

### **Contact presse Secrétariat général pour l'investissement**

[presse.sgpi@pm.gouv.fr](mailto:presse.sgpi@pm.gouv.fr)